



Délibération n°2024-54

Date de la convocation : 18 juillet 2024

Nombre de conseillers : 12
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 13
- dont « pour » : 13
- dont « contre » : 0
- abstention : 0

Objet : Fixation du lieu du prochain conseil d'administration

Le 25 juillet 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Robert BACHERE, Valérie BRETTHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Jean-Michel DULUCQ, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE, Gisèle MAMOSER, Roland TOUYA,

Etaient excusés : Marie Noëlle APOLDA, Julie FIALIP, Véronique GOMES, Jean Marc LESCOUTE, Marie-Hélène SAGET

Etaient Absents : Lucie LOUBERE,

Pouvoirs : Ginette GASSIE à Henriette DUPRE

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le lieu du prochain conseil d'administration,

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE que le prochain conseil d'administration se tiendra à Misson

Monsieur le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

